

**Décision n° 2014/11-02
relative à l'habilitation d'EURECOM
à délivrer des titres d'ingénieur spécialisé**

Objet :

*Dossier A : renouvellement, à compter du 1er septembre 2015, de l'habilitation de EURECOM à délivrer les titres d'ingénieur spécialisé en " communication pour les systèmes de transport intelligents" et en "sécurité pour les systèmes informatiques et les communications" en formation initiale sous statut étudiant et en formation continue
Rapport intermédiaire demandé par la CTI dans la décision du 12 avril 2012 sur le fonctionnement des formations et de leurs premiers résultats*

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-4, L642-5 et R642-10,
- Vu la demande présentée par EURECOM,
- Vu le rapport établi par Arnaud REICHART (rapporteur principal), Olivier GENDRY (membre de la CTI) et Joana RAMAHLEO (expert élève ingénieur) et présenté en réunion plénière de la CTI le 13 novembre 2014,
- Entendus messieurs Ulrich FINGER, directeur d'EURECOM et Christian BONNET, conseiller pour le développement de l'enseignement,

La Commission des Titres d'Ingénieur a adopté la présente décision :

Présentation générale

EURECOM a été créé en 1991 sous la forme d'un Groupement d'Intérêt Economique. Ce Groupement est constitué de membres académiques et industriels.

Les principaux partenaires académiques sont en France l'Institut Mines – Telecom et en Europe des universités renommées : EPFL (Suisse), Politecnico de Torino (Italie), Aalto University (Finlande), TUM (Allemagne), NTNU (Norvège). Les partenaires industriels sont des entreprises avec une activité de recherche importante dans le domaine des télécommunications et qui sont pour la plupart implantées à Sophia Antipolis.

Sur son site, EURECOM dispense un ensemble de formations pour ses partenaires académiques et accueille 160 étudiants au niveau MASTER.

Les enseignements à EURECOM sont dispensés par des personnels permanents (23 enseignants chercheurs et 10 autres enseignants) et des intervenants extérieurs (6 issus du secteur de la recherche et assurant chacun plus de 64 heures et 10 issus d'entreprises assurant chacun moins de 64 heures).

Depuis la rentrée 2013, suite à son habilitation par la Cti, EURECOM délivre deux titres d'ingénieur spécialisé destiné à des ingénieurs déjà diplômés :

- Ingénieur spécialisé en « Communication pour les systèmes de transport intelligents »
- Ingénieur spécialisé en « Sécurité pour les systèmes informatiques et les communications »

Par ailleurs, et depuis sa création, EURECOM propose un cursus accueillant des élèves ingénieur sur les deux dernières années de leur cycle de formation. Il est ouvert aux élèves des écoles de l'Institut Mines Telecom et à ceux des partenaires étrangers. Les étudiants sont sélectionnés par leur école d'origine ; tous les cours sont dispensés en anglais, afin de faciliter l'intégration des étudiants étrangers et de donner à tous une expérience multiculturelle. A l'issue du cursus EURECOM, les étudiants qui satisfont les critères reçoivent le diplôme de leur école d'origine et un certificat EURECOM.

NB le détail des données décrivant l'école (conditions d'admissions, droits d'inscription etc...) est consultable sur la **fiche des données certifiées** par l'école mise à jour annuellement sur le site de la CTI. (<http://extranet.cti-commission.fr/recherche>).

Formation et recrutement

Suite à l'habilitation par la Cti en mai 2012, EURECOM propose deux cursus d'ingénieurs spécialisés.

Les cursus se déroulent sur 15 mois et sont divisés en 3 semestres, dont le dernier est un stage en industrie. Ils s'adressent à des étudiants titulaires d'un titre d'ingénieur diplômé délivré par une école française accréditée par la CTI ainsi qu'aux étudiants étrangers possédant un diplôme de niveau Master dans le domaine de l'ingénierie.

Ingénieur spécialisé en « Communication pour les systèmes de transport intelligents »

Cette spécialisation concerne le développement des technologies de l'information et de communication dans les infrastructures de transport et dans les véhicules, afin :

- d'améliorer la sécurité de la circulation en réduisant les accidents de la route ou évitant des conditions routières dangereuses ;
- d'augmenter l'efficacité du trafic en régulant la charge, optimisant la consommation de carburant, temps de commutation ou les systèmes de péage.

En utilisant les technologies de communication sans fil entre les véhicules et l'infrastructure routière, l'obtention des informations sur le trafic devient plus rapide et plus précisément disponibles. L'objectif est d'améliorer les systèmes existants, mais également de développer de nouvelles approches, par exemple dans le domaine de la sécurité routière active.

Ingénieur spécialisé en « Sécurité pour les systèmes informatiques et les communications »

Depuis la fin des années 90, la malveillance a pris une ampleur considérable dans les applications de l'Informatique et des télécommunications, à travers diverses formes d'attaques allant de simples nuisances à la cybercriminalité et aux menaces sur la sécurité des infrastructures critiques.

La formation a pour objectif de former des spécialistes dans les domaines de la sécurité des réseaux et les transactions sécurisées avec Internet, la sécurité des communications mobiles et sans fil avec les développements des nouvelles technologies de communication, sans oublier la protection et la gestion des droits pour les contenus multimédias.

Pour la rentrée 2013, EURECOM a reçu 24 dossiers de candidatures, en a retenu 16 et 9 étudiants se sont inscrits : 5 en « transport » et 4 en « sécurité ». Les étudiants sont de 9 nationalités différentes.

Pour la rentrée 2014, EURECOM a reçu 41 dossiers de candidatures, en a retenu 24 et 18 étudiants se sont inscrits : 4 en « transport » et 14 en « sécurité ». Les étudiants sont de 9 nationalités différentes.

Les étudiants des cursus de spécialisation participent à trois semaines de cours intensifs de français.

Parmi les recrutés 2014, 10 sont issus d'écoles en lien avec l'Institut Mines – Telecom.

Suivi des recommandations

En 2012, cette décision d'habilitation était accompagnée des recommandations suivantes :

- mettre en place une démarche qualité structurée ;
- améliorer l'évaluation des enseignements, en particulier le contenu des fiches d'évaluation et les périodes de réalisation des enquêtes ;
- veiller au bon niveau en français des étudiants étrangers (viser le niveau B2).

Le suivi général des recommandations a été constaté par la mission d'audit.

Le rapport intermédiaire demandé a été transmis au premier trimestre 2014, juste avant le rapport final.

Synthèse de l'évaluation

Concernant le projet présenté, la CTI a noté les **points forts** suivants :

- Excellence scientifique
- Bon climat social
- Patrimoine immobilier de grande qualité
- Ancrage local et régional fort
- Taux d'encadrement très satisfaisant
- Bonne implication avec les entreprises
- Forte notion d'appartenance des différents intervenants
- Richesse de la diversité des origines étrangères des étudiants

et les **points faibles** suivants :

- Les effectifs dans la filière «communication pour les systèmes de transport intelligents »
- La démarche compétences formalisée est en cours d'acquisition
- La démarche qualité est à accompagner
- L'observatoire des métiers doit être plus à exploiter pour EURECOM
- Grande hétérogénéité des étudiants étrangers,

En conséquence, la commission des titres d'ingénieur émet **un avis favorable** au renouvellement, **pour une durée de 6 ans, accréditation pleine**, à compter du 1^{er} septembre 2015, de l'habilitation d'EURECOM à délivrer les titres suivants :

« Ingénieur spécialisé en « Communication pour les systèmes de transport intelligents », diplômé de EURECOM » en formation initiale sous statut étudiant et en formation continue

« Ingénieur spécialisé en « Sécurité pour les systèmes informatiques et les communications » diplômé de EURECOM », en formation initiale sous statut étudiant et en formation continue

Ces propositions s'accompagnent des **recommandations** suivantes :

- Accompagner la démarche compétences : mettre en place des grilles croisées d'analyse
- poursuivre la démarche qualité avec une capitalisation des résultats obtenus et à partir du tableau de bord prévu, décliner la démarche d'amélioration continue de la qualité
- proposer des solutions pour lutter contre l'hétérogénéité des étudiants étrangers
- continuer à veiller au bon niveau en français des étudiants étrangers

L'école établira un rapport intermédiaire à transmettre pour le 1er juillet 2017 au département des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé de la DGESIP, en charge du greffe de la CTI, portant sur :

- le suivi de l'ensemble des recommandations
- le positionnement, la communication et le recrutement du cursus de spécialisation en « communication pour les systèmes de transport intelligents »

Le label européen pour les formations d'ingénieur EUR-ACE Master pourra être attribué, sur demande de l'établissement à la CTI, aux diplômes suivants :

Ingénieur spécialisé en « Communication pour les systèmes de transport intelligents », diplômé de EURECOM

Ingénieur spécialisé en « Sécurité pour les systèmes informatiques et les communications » diplômé de EURECOM

Délibéré en séance plénière à Paris, le 13 novembre 2014.

Approuvé en séance plénière à Paris, le 13 janvier 2015.

Le président



Le secrétaire greffier



Le rapporteur principal



La Commission des titres d'ingénieur a adopté la présente délibération :

La Commission a adopté le principe de l'évolution de l'agenda des audits périodiques. Ceux-ci sont désormais organisés tous les cinq ans (au lieu de tous les six ans auparavant), en phase avec le calendrier de contractualisation du ministère en charge de l'enseignement supérieur. Les audits périodiques sont répartis en cinq vagues annuelles : A, B, C, D, E.

Cette évolution permet au ministère en charge de l'enseignement supérieur et aux écoles d'ingénieurs de disposer des avis et décisions de la CTI en amont du dialogue contractuel.

Des aménagements ont été apportés à l'agenda des audits périodiques de la CTI entre 2017 et 2022 de manière à caler les évaluations de la CTI en amont du dialogue contractuel entre le ministère en charge de l'enseignement supérieur et les établissements.

1. Prolongement des accréditations

Afin de finaliser le calage des évaluations de la CTI avec les vagues de contractualisation ministérielles mais également avec la planification du Hcéres, la Commission des titres d'ingénieur **donne un avis favorable au prolongement des durées d'accréditations** des formations des établissements listés ci-après.

Les systèmes d'information de la CTI ainsi que l'Arrêté interministériel fixant la liste des écoles accréditées à délivrer un titre d'ingénieur diplômé seront ajustés en conséquence en 2019.

Ecoles de la Vague B

Accréditation des écoles pour délivrer leurs titres d'ingénieur diplômés, prolongée d'un an, **jusqu'à la fin de l'année universitaire 2020-2021.**

Cette disposition concerne les établissements suivants de l'**académie de Rennes** :

IMT Atlantique Bretagne - Pays de Loire	Ecole nationale supérieure Mines-Télécom Atlantique Bretagne Pays de la Loire de l'institut Mines-Télécom
ECAM Louis de Broglie	ECAM Rennes Louis de Broglie
Yncréa Ouest	Institut supérieur de l'électronique et du numérique Yncréa Ouest
AGROCAMPUS OUEST	Institut national supérieur des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage
EN Brest	Ecole navale
ENI Brest	Ecole nationale d'ingénieurs de Brest
ENSC Rennes	Ecole nationale supérieure de chimie de Rennes
ENSIBS	Ecole nationale supérieure d'ingénieurs de Bretagne-Sud de l'université de Bretagne-Sud
ENSSAT	Ecole nationale supérieure des sciences appliquées et de technologie de Lannion de l'université de Rennes I

ENSTA Bretagne	Ecole nationale supérieure de techniques avancées Bretagne
ESIAB	Ecole supérieure d'ingénieurs en agroalimentaire de Bretagne atlantique de l'université de Brest
ESIR	Ecole supérieure d'ingénieurs de Rennes de l'université Rennes I
ESM Saint Cyr	Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr
ENSAI	Ecole nationale de la statistique et de l'analyse de l'information du groupe des écoles nationales d'économie et statistiques
INSA Rennes	Institut national des sciences appliquées de Rennes

Cette disposition concerne les établissements suivants de l'**académie de Nantes** :

ESA	Ecole supérieure d'agriculture d'Angers
ESAIP	Ecole supérieure angevine d'informatique et de productique
ESEO	Ecole supérieure d'électronique de l'Ouest
Centrale Nantes	Ecole centrale de Nantes
ENSIM	École nationale supérieure d'ingénieurs du Mans de l'université du Mans
ISTIA	Institut des sciences et techniques de l'ingénieur d'Angers de l'université d'Angers
ONIRIS	École nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation de Nantes-Atlantique
EPU Nantes	Ecole polytechnique universitaire de l'université de Nantes
ESB	Ecole supérieure du bois

Cette disposition concerne les établissements suivants de l'**académie de Caen** :

ESITC Caen	Ecole supérieure d'ingénieurs des travaux de la construction de Caen
ENSICAEN	Ecole nationale supérieure d'ingénieurs de Caen
ESIX Normandie	Ecole d'ingénieurs de l'université de Caen

Cette disposition concerne les établissements suivants de l'**académie de Rouen** :

ESIGELEC	Ecole supérieure d'ingénieurs en génie électrique
ESITech	Ecole supérieure d'ingénieurs en innovation technologique de l'université de Rouen
INSA Rouen	Institut national des sciences appliquées de Rouen
ISEL	Institut supérieur d'études logistiques de l'université du Havre

Ecoles de la Vague C

Accréditation des écoles pour délivrer leurs titres d'ingénieur diplômés, prolongée d'un an, **jusqu'à la fin de l'année universitaire 2021-2022.**

Cette disposition concerne les établissements suivants de l'**académie d'Aix-Marseille** :

Centrale Marseille	École centrale de Marseille
EA	Ecole de l'air
EPU Aix-Marseille	Ecole polytechnique universitaire de l'université d'Aix-Marseille
ISBA TP	Institut supérieur du bâtiment et des travaux publics

Cette disposition concerne les établissements suivants de l'**académie de Nice** :

ISEN Yncréa Méditerranée	Institut supérieur de l'électronique et du numérique Yncréa Méditerranée
EPU Nice Sophia	Ecole polytechnique universitaire de l'université de Nice
EURECOM	EURECOM

2. Audits intermédiaires

L'organisation des campagnes d'accréditation a été aménagée pour les écoles de l'**académie d'Amiens**. **Un audit allégé est planifié en 2021-2022** pour les établissements suivants :

ESCOM	Ingénieur diplômé de l'Ecole supérieure de chimie organique et minérale
ESIEE Amiens	Ingénieur diplômé de l'Ecole supérieure d'ingénieurs en électronique et électrotechnique d'Amiens

3. Report des missions d'audits

Dans le cadre des évolutions des établissements, certaines missions d'audit ont été reportées. La Commission des titres d'ingénieur **donne un avis favorable au prolongement des durées d'accréditations** des formations des établissements concernés par le report de la mission d'audit.

Accréditation des écoles pour délivrer leurs titres d'ingénieur diplômés, prolongée d'un an, **jusqu'à la fin de l'année universitaire 2019-2020**.

Cette disposition concerne l'établissement suivant de l'**académie de Versailles** :

EISTI	Ecole internationale des sciences du traitement de l'information
-------	--

Cette disposition concerne les établissements suivants de l'**académie de Créteil** :

ESIEE Paris	ESIEE Paris
ESIPE /U Marne la vallée	Ecole supérieure d'ingénieurs de Paris-Est (ESIPE)
ENSG Géomatique	Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale des sciences géographiques

Délibéré en séance plénière à Paris, le 14 mai 2019.

Délibération publiée sur le site web de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/calendrier-des-campagnes-d-accreditations>